

ASSEMBLÉE DU 23 MAI 2016

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-troisième jour du mois de mai de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil le 19 mai 2016.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	125
1. DÉPÔT DE LA PÉTITION À L'OPPOSITION D'UN AÉRODROME À SAINT-CUTHBERT	125
2. ADOPTION DU MÉMOIRE CONCERNANT L'OPPOSITION D'UN AÉRODROME À SAINT-CUTHBERT	126
3. DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE PARTICIPATION AU FOND DE DÉFENSE DE LA FQM.....	126
4. ÉTUDIANT CAMP DE JOUR	127
5. ÉTUDIANTE POUR LA NUMÉRISATION	127
6- INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.....	127
7- RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.....	127
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	127

1. DÉPÔT DE LA PÉTITION À L'OPPOSITION D'UN AÉRODROME À SAINT-CUTHBERT

Le directeur dépose une copie de la pétition signée par 1620 personnes qui ont ainsi démontré leur opposition à l'aménagement d'une piste d'atterrissage et la construction d'un aérodrome sur le terrain acquis par Gestion DGNE Inc.

L'original de la pétition a été remis à la députée de Berthier Maskinongé, Mme Ruth Ellen Brosseau, afin qu'elle puisse la déposer à la chambre des communes.

Les signatures de la pétition ont été recueillies par les membres du comité de citoyen qui ont accompli un immense travail à l'intérieur du court délai qui leur a été accordé.

La vieille pétition en ligne sera enlevée du site web de la Municipalité. Il est question également de faire une nouvelle pétition en ligne portant sur les aérodromes en général pour permettre aux personnes partout en province et même partout au Canada de dénoncer la façon dont les promoteurs de projet aéronautiques peuvent s'implanter sans respect des lois provinciales et des règlements municipaux.

2. ADOPTION DU MÉMOIRE CONCERNANT L'OPPOSITION D'UN AÉRODROME À SAINT-CUTHBERT

Le directeur général dépose le mémoire rédigée par Mme Mélanie Laroche et Mme Julie Robillard en collaboration avec les membres du Comité Vigilance et la Municipalité de Saint-Cuthbert. Les rédactrices ont accompli un immense boulot et ont déposé un document d'une grande qualité qui résume bien la situation et qui soulève de nombreux arguments justifiant la position des membres du comité de citoyen et du conseil municipal.

rés. 21-05-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le mémoire réalisé par le Comité Vigilance Saint-Cuthbert concernant l'opposition à la construction d'un aérodrome par Gestion DGNE Inc. sur sa propriété située à Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseil ajourne l'assemblée à 19h :30 afin de se réunir en caucus et de discuter des moyens à prendre pour empêcher la réalisation de l'aérodrome.

Le conseil revient en assemblée publique à 20h :30.

3. DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DE DÉFENSE DE LA FQM.

rés. 02-05-2016

Attendu que Gestion DGNE Inc. a acquis une propriété à Saint-Cuthbert située en partie dans une zone de villégiature résidentielle et en partie en zone agricole ;

Attendu que Gestion DGNE Inc. entend aménager une piste d'atterrissage en zone agricole et construire un aérodrome en zone de villégiature ;

Attendu que Gestion DGNE Inc. n'a pas l'intention de respecter les règlements municipaux et les lois provinciales sur la protection du territoire agricole et sur la qualité de l'environnement en se réfugiant sous la juridiction et la compétence fédérale en ce qui concerne l'aéronautique ;

Attendu que le comité de citoyens « Vigilance Saint-Cuthbert » a recueilli 1620 signatures de personnes s'opposant à l'aérodrome et ont réalisé un mémoire qui a été adopté par le conseil municipal ;

Attendu que ce mémoire est un document de grande qualité qui démontre et dénonce les raisons pour lesquelles l'aérodrome ne devrait pas être construit sur le lieu choisi par le promoteur ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande :

- l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités et son intervention auprès de l'honorable Marc Garneau, Ministre de Transports Canada, afin de lui demander un arrêté ministériel qui empêcherait la réalisation de l'aérodrome ;
- la participation du fonds de défense de la FQM concernant des procédures judiciaires qui pourraient être prises pour demander une injonction d'arrêt de

travaux en attendant la réalisation d'une étude environnementale sur les espèces menacées plus amplement décrite au mémoire adopté par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4. ÉTUDIANT CAMP DE JOUR

rés. 22-05-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert engage M. Alexis Lacoursière comme moniteur au camp de jour de l'été 2016.

Adoptée à l'unanimité.

5. ÉTUDIANTE POUR LA NUMÉRISATION

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert engage Noémie Rousseau pour effectuer la numérisation des archives pour une période de 10 semaines durant la saison estivale.

rés. 23-05-2016

Adoptée à l'unanimité.

6- INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

La MRC nous fournira les CV des candidats qui avaient postulé à titre d'inspecteur en bâtiments afin de combler le poste de directeur des travaux publics.

7- RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

La Municipalité n'a pas reçu l'approbation du Ministre pour le règlement concernant les installations septiques.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 23e jour du mois de mai 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier